

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2.50 francs. Abonnement annuel: 69 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Islam et islamisme

On reproche aux auteurs de l'initiative contre les minarets de confondre l'islam et l'islamisme. On leur enjoint de distinguer la religion musulmane et l'idéologie politico-sociale qui s'en inspire. Ça semble logique: nous distinguons bien le christianisme et la chrétienté, le temporel et le spirituel.

Dire qu'on distingue le temporel du spirituel, cela signifie qu'on reconnaît au monde d'ici-bas une réalité propre, que les êtres créés fonctionnent selon des lois qui leur sont spécifiques et que l'être humain jouit d'une liberté réelle dans le jugement et dans l'action. C'est dans la perspective de cette distinction que le Christ dit aux pharisiens et aux hérétiques: «Rendez donc à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu» (Matt. 22: 21). Distinguer, c'est aussi affirmer que l'homme, créé à l'image de Dieu (Gen. 1: 27), est analogue à son Créateur. Analogue, c'est-à-dire ni totalement identique, ni absolument autre. Sans analogie, il n'y a pas de distinction possible.

Distinguer n'est pas séparer: l'autonomie ne rend pas les créatures indépendantes du Créateur, pas plus que le petit d'homme, qui croît de façon autonome dans le ventre de sa mère, n'est indépendant de celle-ci. La puissance divine n'est en rien diminuée par la liberté humaine. Dieu l'a voulue et l'incorpore à son plan.

Autonomie sans rupture, unité sans mélange: c'est facile à dire, moins facile à définir (on ne le fait que négativement, en désignant cette distinction comme une voie moyenne un peu mysté-

rieuse entre les deux erreurs inverses que sont la séparation et la confusion)... et encore plus difficile à vivre. D'expérience, on penche toujours peu ou prou, soit du côté de la séparation, soit du côté de la confusion.

La distinction relève du temporel en ce qu'elle jette une lumière utile sur le caractère à la fois passager et précieux de l'univers créé. Mais elle relève aussi, comme son énoncé l'indique, du spirituel. En d'autres termes, elle dépend aussi de la manière dont la religion aménage, par ses textes sacrés, dogmes et rites, les relations entre l'absolu divin et le relatif humain.

La religion chrétienne donne une importance déterminante aux médiateurs qui assurent le lien entre Dieu et les hommes, le peuple juif, d'abord, choisi par Dieu pour être l'instrument de sa réconciliation avec l'humanité déchue, puis le Christ lui-même, qui en fut l'aboutissement, et enfin l'Eglise, qu'il a instituée et dont il est le chef.

Le Christ fut à la fois vrai homme et vrai Dieu, sans jamais confondre ses deux natures ni introduire de séparation dans sa personne. Il a assumé pleinement à la fois la distance de sa transcendance, «mon royaume n'est pas de ce monde» (Jean 18:36), et son implication permanente dans les choses terrestres, «je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la fin du monde» (Mat. 28: 20): ni séparation, ni confusion.

Il ne fallait pas moins qu'un Dieu incarné, participant de l'un et de l'autre domaines, pour rendre humainement concevable et applicable la distinction

entre le spirituel et le temporel. Et encore, comme nous l'avons dit, cette distinction n'est-elle appliquée que d'une manière bien imparfaite, les chrétiens boitant sans cesse entre la théocratie (confusion) et l'athéisme pratique (séparation).

L'Islam est infiniment plus simple: il n'y a pas d'aménagement et pas de médiateur. Il n'y a pas d'analogie. Allah est le tout autre. Mahomet est son prophète, mais il est un homme comme les autres. Il n'est pas un médiateur, mais un copiste fidèle et scrupuleux. Quant au Coran, il est la parole même d'Allah, incréée et dictée littéralement, présence impérieuse du divin plutôt que médiation.

En même temps, le Coran est la Constitution suprême qui règle la vie spirituelle et temporelle du musulman. Ce texte dont chaque virgule est sacrée comprend à la fois des enseignements théologiques et des règles morales, sociales et politiques. Et ces règles ont elles aussi une portée absolue. Le spirituel et le temporel forment ainsi un tout rigoureusement unitaire, qui fait de l'islam la religion la plus proche des idéologies modernes.

Prétendre distinguer le temporel et le spirituel, reconnaître une autonomie aux êtres créés, c'est contester la puissance absolue d'Allah sur toute chose et sur chaque destin. Et c'est là que le bât blesse le plus douloureusement, car cette conception est contredite par l'évidence quotidienne de l'autonomie de la création et de la liberté de tout homme, fût-il le plus pieux des musulmans.

Cette contradiction centrale engendre des structures politico-religieuses instables. Le croyant oscille, au gré des lieux, des époques et de son tempérament, entre la juxtaposition morne des deux mondes et leur mélange explosif, entre le légalisme routinier et l'engagement conquérant, entre le fatalisme et le *jihad*, la guerre sainte.

Eriger un minaret, c'est tout ensemble un acte religieux et un acte politique. «Tout est politique, y compris la religion» disaient les pasteurs gauchistes et les prêtres ouvriers des années septante. «Tout est religieux, y compris la politique» répond le musulman. C'est sous cet angle qu'il faudra aborder la question de l'initiative.

Quant à demander aux musulmans la réciprocité en ce qui concerne l'érection de monuments religieux, cela n'a guère de sens. Ce peut être de bonne polémique à l'égard de ceux qui vivent chez nous et invoquent les principes libéraux pour construire des minarets en Suisse. Mais les musulmans peuvent légitimement pasticher Louis Veillot: «Nous demandons aux chrétiens, au nom de leur distinction entre le temporel et le spirituel, une tolérance religieuse que nous leur refusons au nom de notre rejet de cette même distinction.»

Distinguer l'islam et l'islamisme est une erreur à la fois philosophique et théologique, blasphématoire pour les musulmans, imprudente pour les chrétiens.

OLIVIER DELACRÉTAZ

Aspects de la vie vaudoise

Guîtres à Kléber-Méleau

(fm) Si l'article de Jean-Blaise Rochat dans la *Nation* du 14 février dernier (N° 1830) vous a mis l'eau à la bouche ou si vous appréciez depuis toujours l'écrivain et cinéaste Sacha Guîtres, vous n'avez pas manqué ou ne manquerez pas d'aller voir au théâtre Kléber-Méleau *Le Nouveau Testament* (dont le sujet est tout sauf biblique...), écrit en 1934, adapté pour le cinéma deux ans plus tard. La scénographie est de Jean-Marc Stehlé, la mise en scène de Philippe Mentha, lequel, comme à son habitude, interprète un des rôles principaux. Kléber-Méleau n'avait semble-t-il plus présenté de pièce du brillant dramaturge français depuis 1996, espérons que nous ne devons pas attendre la prochaine aussi longtemps!

Représentations en cours jusqu'au 27 avril, du mardi au jeudi à 19h, vendredi et samedi à 17h30 et dimanche à 17h

Le Requiem de guerre de Benjamin Britten

(fm) L'inauguration de la nouvelle cathédrale de Coventry, en 1962,

construite pour remplacer celle qui avait été détruite pendant la Seconde Guerre mondiale, a donné l'occasion au compositeur britannique Benjamin Britten d'écrire une des plus belles et émouvantes œuvres spirituelles du XX^e siècle, le *War Requiem*, pour solistes, chœurs (y compris, spécificité bien anglaise, un chœur de garçons) et orchestre. La particularité de cette composition est de reposer sur deux types de texte: les chœurs chantent en latin le texte de la Messe des morts, auquel s'intercalent, chantés en anglais par les solistes, des poèmes de Wilfred Owen, mort sur le front à vingt-cinq ans, huit jours avant l'armistice de 1918. Ces poèmes sont comme des commentaires au texte latin, à la façon des arias et chorals des *Passions* de Bach. Cet incontestable chef-d'œuvre n'est pas inconnu des mélomanes vaudois: Ernest Ansermet, qui connaissait et appréciait le compositeur, l'avait interprété peu avant sa mort (survenue en 1969), et il nous souvient que feu Armin Jordan, quand il était chef principal de l'Orchestre de la Suisse romande, l'avait dirigé à l'Auditorium Stravinski de Montreux. Ce n'est pas une œuvre facile à monter (notamment pour des questions

bassement financières), il faut donc savoir gré à Pascal Mayer, à ses chœurs Pro Arte et Faller de Lausanne, à la Maîtrise Saint-Pierre-aux-Liens de Bulle, ainsi qu'à l'orchestre Sinfonietta, de nous donner l'occasion de l'entendre ou de la réentendre en concert.

Cathédrale de Lausanne, jeudi 24 et vendredi 25 avril, 20h30. Location au N° de tél. 021 312 37 41

Arvinis

(fm) On en est déjà à la 13^e édition du Salon du vin Arvinis qui aura lieu à Morges, dans les halles CFF, du mercredi 16 au lundi 21 avril. L'invité d'honneur était habituellement un pays, mais cette année ce sera l'association Clos, Domaines Châteaux, qui rassemble dix-neuf domaines viticoles du canton de Vaud et propose une soixantaine de crus. Durant ces six jours, les visiteurs pourront aussi déguster et/ou commander des vins du monde entier présentés par les exposants, qu'ils soient vigneron ou négociants. Mais les producteurs locaux auront à coeur de montrer que leurs vins n'ont pas à rougir de la comparaison internationale.

Exploits du LUC volley-ball

(ar) Les joueurs de l'équipe de volley-ball du LUC (Lausanne Université Club) viennent de réaliser un sensationnel doublé coupe – championnat.

Le 23 février 2008 à Berne, les joueurs vaudois ont gagné la finale de la coupe suisse contre les Glaronnais de Näfels trois sets à zéro.

Mais surtout, les volleyeurs du LUC ont remporté la finale du championnat suisse de la manière la plus spectaculaire qui soit. Dans une série au meilleur des sept matches, face aux Thurgoviens d'Amriswil, les Vaudois ont d'abord perdu les trois premières confrontations, avant de gagner les trois suivantes. La septième partie devenait donc décisive.

Samedi 5 avril dernier, à Dorigny, dans une salle comble et enthousiaste (plus de 1'500 spectateurs, dont une centaine venus de Thurgovie), les Lausannois du LUC ont triomphé avec panache, en trois manches (25-20, 25-19 et 25-22).

Bravo aux joueurs lausannois, à leur entraîneur américain Carl McGown et à l'âme du LUC, le directeur technique Georges-André Carrel. Ils ont tous contribué à porter bien haut les couleurs vaudoises dans le sport suisse!

Le lynchage médiatique des Serbes

I. La guerre de Bosnie

La province serbe du Kosovo a proclamé son indépendance le 17 février. Malgré le fait que cette sécession viole le droit international, une quarantaine de pays, dont la Suisse, ont rapidement reconnu le nouvel «Etat». Comment cela est-il possible? Cela est possible parce que, depuis bientôt vingt ans, les médias occidentaux font passer les Serbes pour des Nazis. C'est donc en toute bonne conscience que les puissances occidentales ont pu, en 1999, bombarder la Serbie pendant deux mois et demi, et que des Etats se prétendant respectueux du droit ont pu, en 2008, cautionner l'amputation d'une partie du territoire de cette même Serbie.

Ces graves événements nous semblent mériter une série d'articles. Outre le souci de la vérité, qui nous pousse à prendre la défense d'un peuple injustement calomnié, les malheurs de la Serbie illustrent quelles peuvent être les ultimes conséquences d'un lynchage médiatique, tel celui dont la Suisse a été victime dans l'affaire des fonds en déshérence. Qu'est-ce qui s'est réellement passé dans les Balkans depuis la chute du communisme? Comment les Serbes ont-ils été salis aux yeux du monde entier? Et, surtout, pourquoi? Telles sont quelques-unes des questions auxquelles cette série d'articles va tenter de répondre, références à l'appui.

* * *

L'idée que les Serbes soient les nouveaux Nazis paraît d'emblée suspecte à quiconque connaît l'histoire des Balkans – ce qui, hélas, est rarement le cas du public occidental. Comme nous allons le montrer, aucune des graves accusations portées contre les Serbes (épuration ethnique, massacres, camps etc.) ne résiste à un examen des faits. Avant de voir ce qui s'est réellement passé dans les Balkans depuis la chute du communisme, il convient de faire un survol de l'histoire de la Yougoslavie. Ce sera aussi l'occasion de voir si les Serbes ont des antécédents racistes.

La Yougoslavie (1918-1990)

En 1878, la Serbie se libère du joug turc. En 1912-1913, elle libère ses derniers territoires, dont le Kosovo. En 1918, les Slovènes, les Croates et les Serbes de Bosnie, jusqu'alors sous domination austro-hongroise, créent un nouvel Etat qui adresse à la Serbie une demande d'union. La dynastie serbe des Karageorgévitch accepte cette demande et prend la tête du nouveau Royaume des Serbes, Croates et Slovènes. En 1929, le roi Alexandre I^{er} donne au pays le nom de Yougoslavie («pays des Slaves du Sud») et entend de créer une identité commune qui transcende les identités particulières. Mais l'application autoritaire de cette politique d'inspiration jacobine cabre les non-Serbes.

En 1941, l'Allemagne envahit la Yougoslavie et la démembré (le Kosovo est livré à l'Albanie, la Slovénie à l'Italie etc.). Des gouvernements collaborateurs sont installés en Croatie, à laquelle est annexée la Bosnie, ainsi qu'en Serbie. Les

Tchetniks du général serbe Mihailovic se soulèvent contre l'occupant à peine un mois après la défaite, alors que les partisans communistes sont encore liés par le pacte germano-soviétique. En outre, les Serbes sauvent nombre de Juifs, souvent au prix de leur vie, comme en témoigne une lettre d'un médecin juif belgradois en 1942¹. En Croatie à l'inverse, les Allemands sont accueillis en libérateurs et le régime des Oustachis qu'ils installent massacre plus d'un demi million de Serbes², des dizaines de milliers de Juifs, Tziganes et opposants croates. La division SS Handzar («cimenterre»), composée de musulmans bosniaques, collabore à ces tueries. A la conférence de Téhéran, Staline pousse Churchill et Roosevelt à lâcher le royaliste serbe Mihailovic au profit du communiste croate Tito (dont les troupes sont elles aussi composées en majorité de Serbes).

Dans la Yougoslavie reconstituée de 1946, Tito essaie à son tour de créer une identité collective, par le communisme. Tito exalte la «fraternité et l'unité». Au nom de ce principe, les Serbes passent sous silence le génocide qu'ils viennent de subir. La fédération yougoslave se fonde sur l'égalité entre les peuples. Marxiste, Tito veut une égalité non seulement de droit, mais de fait. Or les Serbes étant de fait le peuple le plus nombreux et celui qui dispose de la plus solide tradition étatique, Tito décide de les affaiblir en fractionnant la Serbie en trois (1974). Elle devient la seule république yougoslave à avoir deux provinces autonomes (la Voïvodine et le Kosovo-Métochie), bien que d'autres républiques comptent aussi d'importantes minorités: on aboutit ainsi à une nouvelle inégalité.

En 1990, les premières élections libres voient la victoire des indépendantistes en Croatie et en Slovénie. En mars 1991, les parlements slovène et croate proclament l'indépendance de ces républiques, immédiatement reconnues par le Vatican et l'Allemagne. La Croatie adopte l'emblème oustachi, suscitant ainsi les craintes – justifiées – des Serbes de la région croate de Krajina.

La guerre de Bosnie (1992-1995)

Aux élections bosniaques de 1990, le musulman pro-yougoslave Fikret Abdic remporte le plus de voix mais, sous la pression de son parti, il cède la présidence à Alija Izetbegovic (*The Economist*, 26.06.1993, p. 54). En mars 1992, Izetbegovic organise un référendum sur l'indépendance de la Bosnie. Les Serbes de Bosnie boycottent le scrutin qu'ils qualifient d'illégal. Wantant rester en Yougoslavie, ils se constituent alors en république autonome. La guerre éclate.

La guerre de Bosnie oppose les communautés bosniaques – musulmane, serbe et croate. Mais seuls les Serbes sont accusés d'avoir commis des atrocités. Ces accusations ne résistent pas à l'examen.

Le faux camp de concentration

En juillet 1992 paraissent des images d'un «camp de concentration serbe». On y voit, derrière des fils barbelés, un groupe de musulmans dont l'un, au premier plan, est très maigre. Tout cela rappelle les camps nazis. Les images, prises par la chaîne de télévision britannique ITN au camp de Trnopolje en Bosnie, soulèvent les opinions occidentales contre les Serbes.

En 1997, le magazine britannique *Living Marxism* publie un article intitulé «L'image qui a dupé le monde», expliquant que Trnopolje est en réalité un camp de réfugiés, où ceux-ci peuvent librement entrer et sortir. L'article démontre que les

barbelés encerclent non pas les musulmans mais les journalistes d'ITN: ceux-ci ont filmé les réfugiés depuis un enclos grillagé contigu au camp, afin de donner l'impression d'un camp de concentration (dépêche de l'Agence France-Presse (AFP) du 14.03.2000)³.

A y regarder de plus près, seul l'homme au premier plan est maigre: tous les autres sont bien portants. Comble de l'absurde, on apprend que les journalistes ont pu visiter Trnopolje grâce à une invitation du président de la «République serbe de Bosnie», M. Radovan Karadzic (AFP, 9.08.1992). En l'occurrence, Karadzic n'a manifestement rien à cacher.

Peu avant sa mort, en 2003, Alija Izetbegovic avouera à Bernard Kouchner qu'il a menti au sujet des camps, pour «précipiter les bombardements» occidentaux contre les Serbes⁴.

Les prétendus viols de masse

A l'automne 1992, les médias rapportent que les Serbes de Bosnie violent en masse les femmes musulmanes. On parle de 10'000 à 60'000 viols.

Jacques Merlino, alors rédacteur en chef adjoint de France 2, n'y croit pas: comment des dizaines de milliers de viols ont-ils pu passer inaperçus aux yeux des neuf journalistes ayant travaillé pour lui sur place? Merlino montre que ces chiffres résultent d'extrapolations fantaisistes à partir d'une cinquantaine de témoignages directs⁵.

Le marché de Sarajevo

Le 5 février 1994, une explosion au marché de Sarajevo fait 68 morts et 200 blessés. Les photos du carnage font le tour du monde. On accuse immédiatement les Serbes de Bosnie d'avoir tiré au mortier sur le marché. En représailles, l'OTAN bombarde les positions serbes autour de Sarajevo.

Pendant, une enquête de l'ONU conclut que la bombe a été soit tirée depuis le camp musulman, soit posée sur place⁶. Le général français Morillon, commandant de la FORPRONU en Bosnie-Herzégovine, a confirmé au procès Milosevic à La Haye que les musulmans n'hésitaient pas à attaquer leur propre population afin de provoquer une intervention de la communauté internationale en leur faveur⁷.

Le pseudo-massacre de Srebrenica

Srebrenica est déclarée «zone de sécurité» par l'ONU en 1993: des casques bleus néerlandais y entourent 44'000 musulmans. Les Serbes de Bosnie s'emparent de l'enclave le 11 juillet 1995. Selon l'AFP (13.07.1995), dès la prise de la ville de Srebrenica, le général Ratko Mladic ordonna l'évacuation des civils, femmes, enfants et vieillards, tandis qu'il faisait prisonniers tous les hommes en âge de combattre.

Par la suite, les musulmans accusent les Serbes d'avoir exécuté 8'000 de leurs hommes. D'où vient ce chiffre? Un responsable musulman dit au moment des faits: *Sur 15'000 hommes en âge de combattre qui ont fui le 11 juillet Srebrenica par la montagne pour gagner les territoires sous contrôle de l'armée [musulmane] en traversant les lignes serbes, environ 6'000 seulement étaient à l'appel à Tuzla dix jours plus tard, selon M. Hasanbegovic* (AFP, 20.07.1995). Les fameux 8'000 musulmans prétendument tués à Srebrenica, c'est donc le nombre d'hommes qui manquent à l'appel dix jours plus tard! De fait, de nombreux prisonniers réapparaîtront bien vivants par la suite.

Le journaliste d'investigation Jürgen Elsässer, en recoupant les témoignages,

conclut que 2'000 musulmans environ sont effectivement morts à Srebrenica⁸. Ont-ils été froidement exécutés? Plusieurs sources parlent au contraire de combats féroces, ce qui est logique quand des milliers d'hommes en âge de combattre (selon M. Hasanbegovic) tentent une percée. La plupart des 2'000 musulmans sont tout simplement morts au combat⁹.

Pour les casques bleus hollandais présents sur place, les Serbes sont «les gentils». Elsässer cite certains de leurs témoignages: «Beaucoup de ce qu'on dit sur les Serbes, ce sont des bêtises (...). J'étais avec les réfugiés pendant trois jours, et les Serbes les ont bien traités». Ou encore: «Les musulmans provoquaient le feu serbe. Ils tiraient au-dessus de nos têtes en espérant que les Serbes toucheraient un des nôtres – de sorte que, pour le public, la bête noire serait encore les Serbes». Le commandement néerlandais, prenant le contrepied de son gouvernement, conteste qu'il y ait eu un génocide à Srebrenica¹⁰.

Enfin, le général serbe Mladic permet au CICR de visiter les détenus de la zone de Srebrenica (AFP, 14.08.1995), attitude inconciliable avec une politique d'épuration ethnique.

Les premières victimes sont les Serbes

Des crimes on bel et bien été commis au cours des affrontements qui ont jalonné la dislocation de la yougoslavie, dont les Serbes furent les premières victimes. L'épuration ethnique la plus manifeste a lieu en 1995, lorsque l'armée croate chasse de Krajina 150'000 Serbes (AFP, 21.10.1995).

Témoignant à La Haye, le général Morillon dit que le commandant des troupes musulmanes Naser Oric s'est illustré par d'innombrables raids contre des civils: *Naser Oric s'était livré à des attaques la nuit sainte pour les Serbes du Noël orthodoxe, et avait détruit des villages en massacrant tous les habitants* (p. 31966). Selon Morillon, Oric s'est adonné à des pratiques atroces comme la décapitation (p. 32032).

Il y aurait beaucoup à dire là-dessus, mais ce n'est pas l'objet de cet article. En Bosnie, les serbes ne se sont pas comportés comme des Nazis. Voilà ce que nous voulions montrer, avant d'aborder le problème du Kosovo.

NICOLAS DE ARAUJO
DENIS RAMELET

¹ Citée dans : Ruth Mitchell, *Serbs choose war*, Garden City Publisher, New York, 1943, p. 260-264.

² Menachem Shelah, article «Croatia», in *Encyclopedia of Holocaust*, Macmillan Publishing Company, New York, 1990, vol. 1, p. 323.

³ *Living Marxism* a été condamné pour diffamation en 2000, non pas pour sa version des faits, qui a été confirmée, mais pour avoir affirmé qu'ITN avait sciemment dupé le public (cf. l'article en p. 18 du *Scotsman* du 24.03.2000)

⁴ Bernard Kouchner, *Les guerriers de la paix*, Grasset, Paris, 2004, pp. 384-387.

⁵ Jacques Merlino, *Les vérités yougoslaves ne sont pas toutes bonnes à dire*, Paris, Albin Michel, 1993, p. 57-71.

⁶ *Srebrenica Report: Report of the Secretary-General Pursuant to General Assembly Resolution 53/35 (1998)*, New York, United Nations, 1999, § 119.

⁷ Comptes-rendus d'audiences sur <http://www.un.org/icty>. Session du 12.02.2004, p. 32041.

⁸ Jürgen Elsässer, *La RFA dans la guerre au Kosovo*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 31.

⁹ *Ibid.*, p. 30-31. M. Karadzic a reconnu que des actes de vengeance individuels ont été commis par des soldats serbes (*ibid.*, p. 33-34).

¹⁰ *Ibid.*, p. 23-24.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

Tout le fédéralisme en deux jours

A Baden, la route qui part vers Brugg traverse un quartier industriel dévolu depuis la fin du XIX^e siècle à l'entreprise Brown-Boveri, devenue ABB il y a vingt ans. La multinationale a réduit l'ampleur de sa production ces dernières années, si bien que le quartier s'est ouvert à d'autres entreprises, mais aussi à d'autres activités, selon le modèle de beaucoup de friches industrielles – et en l'occurrence de manière assez réussie. C'est ainsi que l'on chemine dans des allées piétonnes soigneusement aménagées, bordées d'arbres, entre des rangées d'entrepôts et d'ateliers d'où sortent camions et chariots élévateurs, avant d'atteindre un monumental escalier menant, sur le flanc de la colline, à l'école professionnelle de Baden (*BerufsbildungBaden*, BBB).

C'est là que s'est tenue les 27 et 28 mars derniers, à l'invitation du canton d'Argovie, la *Conférence* (abusivement dite «nationale») sur le fédéralisme 2008, en allemand *Föderalismuskonferenz 2008*. Cette manifestation émane de la Conférence des gouvernements cantonaux; une première édition avait été organisée en 2005 à Fribourg, faisant suite à la *Conférence internationale sur le fédéralisme* qui avait eu lieu en 2002 à Saint-Gall.

La haie de drapeaux, les policiers en faction et l'alignée de limousines plus ou moins cossues gardées par leur chauffeur témoignaient de la présence à Baden de nombreux ministres – au moins autant que dans un sommet européen puisque vingt-six Etats étaient représentés! Et ces éléments de décor et de protocole exprimaient certainement de la meilleure manière qui soit le fédéralisme réel, tel qu'il est vécu quotidiennement, loin des théories alambiquées sur les valeurs fédéralistes.

Réflexe spontané ou réponse institutionnelle?

La confusion entre ces deux aspects, réel et idéologique, semblait pourtant très présente dans les discours prononcés durant ces deux journées. Les orateurs qui se sont succédé sont restés dans un schéma convenu: a) profession de foi personnelle en faveur du fédéralisme, b) inventaire des avantages du fédéralisme, tels que respect des minorités, proximité des citoyens et saine concurrence, c) condamnation d'un fédéralisme figé et appel à une évolution des mécanismes et des structures. Des représentants du monde politique, du monde économique, voire du monde artistique ont décliné ces divers éléments selon leur sensibilité, leur expérience personnelle, leurs convictions ou leurs intérêts; mais à tout moment, on sentait sourdre un fédéralisme conçu comme système d'organisation territoriale, du haut vers le bas, structuré selon des critères rationnels plutôt qu'en suivant les contours – parfois absurdes mais toujours bien réels – des communautés originelles.

Cette tentation organisatrice est compréhensible: les institutions de l'Etat fédéral, depuis cent soixante ans, ont façonné chez la plupart des Confédérés une «identité suisse» bien réelle. Mais cette «couche identitaire» récente ne doit pas faire oublier la réalité première des cantons, dont le fédéralisme helvétique a pour but principal d'assurer la coexistence. On saura gré à la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf, invitée d'honneur en compagnie d'une forte délégation du lobby grison, d'avoir déclaré que le fédéralisme, à ses yeux, représentait moins une «réponse institutionnelle» à des problèmes politiques qu'un «réflexe

spontané» guidant ses réflexions et son action.

Un thème qui aurait mérité d'être davantage évoqué est la diversité intrinsèque des cantons, de leur nature et de leur substance politique, des liens qui les unissent avec leurs voisins et, partant, de leur conception même du fédéralisme. Le canton de Vaud forme une *nation*, les lecteurs du journal homonyme le savent bien! Est-ce le cas de chaque canton? Atteignent-ils tous le même équilibre géographique, démographique, économique? Trouve-t-on partout la même capacité à assumer les tâches publiques, le même choix des compétences pouvant être déléguées à l'échelon fédéral? Poser ces questions, c'est rappeler que la qualité du puzzle ne provient pas d'une définition idéale du nombre et de la taille de ses pièces, mais bien de la diversité et de l'originalité de ces dernières. On pourrait alors reparler de fédéralisme différencié, notion connue dans d'autres Etats fédéraux sous le nom de fédéralisme asymétrique¹; cette idée, défendue par la Ligue vaudoise, permettrait à certains cantons de revendiquer des compétences que d'autres préfèrent confier à la Confédération.

Le fédéralisme sonnait et trébuchant

En plus des séances plénières et de leur cortège d'exposés, des ateliers thématiques se sont déroulés l'après-midi du premier jour. On retiendra en particulier celui consacré à la concurrence fiscale où s'exprimèrent, entre autres, MM. Pascal Broulis, ministre vaudois des finances, et Hans Wallimann, son homologue du canton d'Obwald. Les discussions y furent plus courtoises que consensuelles. *La concurrence est nécessaire et bénéfique*

à condition qu'on lui fixe des règles, répéta M. Broulis. Réplique de M. Wallimann: *des règles existent déjà, nous les respectons; nous avons corrigé ce que le Tribunal fédéral nous a demandé de corriger*.

La nouvelle péréquation financière entre la Confédération et les cantons fut bien évidemment au centre des discussions, les uns estimant qu'elle suffit à compenser les affres de la concurrence fiscale, les autres déplorant le sort financier injuste qu'elle réserve à leur canton et plaidant pour une réforme de la réforme. Notre grand argentier exprima notamment l'idée que la péréquation ne devrait pas seulement tenir compte du potentiel de ressources, mais aussi de la «pratique fiscale». Entendez par là: imposer un malus à ceux qui baissent les impôts. Ou, si vous préférez, un bonus à ceux qui les augmentent ou les maintiennent à un niveau élevé. Avis aux contribuables vaudois, déjà habitués à cette regrettable pratique en matière de péréquation intercommunale.

Ces questions concrètes ne se règlent pas en deux jours de *Conférence sur le fédéralisme*. Leur présence aux côtés des grands principes abstraits n'en était pas moins utile pour donner un reflet réaliste de la politique suisse, de même que pour aider le chancelier du canton d'Argovie, au moment de clore les débats, à dresser une liste quasiment interminable des thèmes abordés dans le cadre de cette manifestation.

P.-G. BIERI

¹ Nicolas de Araujo, *Fédéralisme asymétrique: une solution mondialement reconnue*, *La Nation* N° 1778 du 17 février 2006.

Revue de presse

Impair de maire

Fâché contre la RSR, Patrice Mugny, maire de Genève, dans la réponse de sa ville à la consultation relative aux concessions de radio et de télévision régionales, écrit: «*La Radio suisse romande [...] a petit à petit délaissé la couverture des événements genevois au profit de l'actualité de la place de la Riponne, faisant peu à peu du rupestre pays de Vaud son centre d'intérêt principal.*» Etonné de l'émotion qu'a suscité son propos de ce côté de la Versoix, il ne comprend pas «*qu'on puisse faire tout un pataquès de cette affaire*», nous informe 24 heures du 15 mars.

Nous voilà rassurés: le maire ne voulait pas blesser; également chef du département de la culture de sa ville, il ignore tout simplement le sens des termes qu'il emploie.

Ph. R.

Enseignement(s)

24 heures du 2 avril publie, sous le titre «Un coup d'épée dans l'eau», une opinion de M. Philippe de Vargas, ancien directeur de collège, qui pourfend l'initiative «Ecole 2010». Ce texte est instructif à plusieurs titres:

«*Depuis quelques années, les erreurs de la méthode vaudoise d'enseignement du français ont été en partie corrigées.*» Il y avait des erreurs; pourquoi donc les avoir corrigées en partie seulement?

«*Les exigences, notamment au niveau du certificat d'études, ont été resserrées.*» Elles avaient donc bel et bien été relâchées.

«*Le spectre du pédagogisme [...] s'éloigne donc.*» Sa présence étant enfin admise, se satisfaire de son éloignement serait un simple appel à son retour.

«*Je soupçonne aussi qu'elle (l'initiative, réd.) vise à "bétonner" la structure actuelle des années 7 à 9, au moment où certains envisagent de passer de trois voies à deux, ou même à une seule.*» M. de Vargas soupçonne juste.

«*La Constitution fixe un délai de deux ou trois ans pour le traitement d'une initiative. Le DFJC et le Grand Conseil mettront sans doute ce temps à profit pour élaborer un contre-projet cohérent, qui persuadera le peuple de l'inutilité de sauver l'école.*»

Là réside, pour les initiants et ceux qui les soutiennent, le principal danger. Pas de plat de lentilles! Il ne faudra rien lâcher. Ce n'est pas une épée qui est nécessaire, mais une station d'épuration.

Ph. R.

Irresponsables fédéraux

«*Tout cela finira avec l'élection du Conseil fédéral par le peuple*» est le titre menaçant de D. S. Miéville paru dans *Le Temps* du 4 avril, dont voici certains passages:

«*Jamais, depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale, des conseillers fédéraux n'auront été autant malmenés qu'ils ne le sont actuellement, par leur propre parti ou par d'autres. [...] Ce parti (l'UDC, réd.) se conduit actuellement de façon ignoble avec Eveline Widmer-Schlumpf. [...] Si*

l'UDC peut à très bon droit lui reprocher d'avoir accepté son élection, rien ne prouve [...] qu'elle a travaillé précédemment à la non-réélection de Christoph Blocher. [...] On doit relever que les manifestations de jubilation adolescente qui ont salué dans l'hémicycle sa non-réélection n'étaient pas à l'honneur du parlement. (On se permet de rappeler ici, de mémoire, la phrase, peu raffinée mais pertinente d'Oskar Freysinger: «Cinq secondes d'orgasme, vingt ans de pension alimentaire»).

L'UDC n'a rien inventé dans l'art de dénigrer et de ridiculiser les conseillers fédéraux. [...] Sa démarche est d'autant plus choquante qu'elle s'attaque à une femme (l'auteur manifeste une galanterie hors de propos dans l'arène politique, réd.), et qui plus est à une femme seule qui ne peut manifestement attendre aucun soutien, ni de l'aile modérée de son parti, qui apparaît réduite à un misérable croupion tétanisé, ni de ceux qui l'ont élue au Conseil fédéral.

[...] On en vient à se demander si une idée récurrente ne va pas prochainement refaire surface, l'élection du Conseil fédéral par le peuple. [...] Lorsque le Conseil fédéral aura à ce point perdu sa légitimité que les institutions s'en trouveront au bord du déséquilibre, l'élection par le peuple pourrait apparaître comme la source de relégitimation à disposition.

Ce journal ayant, à plusieurs reprises, décrit les graves dangers pour l'équilibre confédéral d'un tel bouleversement constitutionnel, nous n'y revenons pas.

M^{me} Widmer-Schlumpf n'était pas portée par les Grisons, elle n'était pas proposée par son parti et elle était inconnue de l'Assemblée fédérale qui l'a élue. Elle a accepté naïvement le cadeau empoisonné qui lui était fait et qu'elle aurait dû refuser: la naïveté n'est pas une vertu, en politique moins encore qu'ailleurs.

Mais les principaux fautifs de ce gâchis sont les Darbellay, Levrat, Berset et consorts, apprentis sorciers de partis qui prétendent assumer des responsabilités fédérales, et qui visent pour eux-mêmes les plus hautes destinées. Ça promet!

Ph. R.

L'unique

La *Nouvelle Revue* vient d'adresser à ses lecteurs une lettre les invitant à contracter ou renouveler un abonnement au mensuel radical. En gros caractères, cette phrase jugée décisive pour emporter l'adhésion: *Unique journal politique du canton, la Nouvelle Revue est notre trait d'union.*

Et *La Nation*, chère *Nouvelle Revue*, n'est-elle pas depuis 78 ans un journal politique vaudois? Nous lisons avec un certain intérêt le mensuel radical, il nous arrive de le citer dans notre «Revue de presse». Mais le terme de journal «politicien» nous paraîtrait mieux à même de caractériser cette publication, qui exprime avant tout les vues particulières d'un parti. Et surtout, la préoccupation électorale est sous-jacente dans beaucoup d'articles.

E. J.

NON à des « naturalisations démocratiques »

Le premier juin prochain, le peuple et les cantons seront invités à se prononcer sur trois objets constitutionnels: un nouvel article sur l'assurance-maladie et deux initiatives populaires soutenues par l'Union démocratique du centre (UDC), l'une pour une "souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale" et l'autre «pour des naturalisations démocratiques». Le présent article a pour but de présenter ce dernier objet.

Le texte et le but de l'initiative

Lancée en avril 2004, l'initiative populaire «pour des naturalisations démocratiques» a été déposée en novembre 2005 et reconnue valable d'extrême justice: 100'038 signatures ont été validées, alors que 100'000 paraphes sont requis! Le texte de l'initiative est le suivant:

Le corps électoral de chaque commune arrête dans le règlement communal l'organe qui accorde le droit de cité communal. Les décisions de cet organe sur l'octroi du droit de cité communal sont définitives. (art. 38 al. 4 nouveau de la Constitution fédérale)

Cette initiative fait suite à deux fameux arrêts du Tribunal fédéral (à propos d'affaires à Emmen et à Zurich), dans lesquels la naturalisation a été considérée par les juges fédéraux comme un acte administratif et non comme une décision politique.

Il faut encore rappeler que, selon la Constitution fédérale (art. 37), la nationalité suisse implique un droit de cité communal (appelé aussi bourgeoisie) et un autre cantonal (l'indigénat).

L'initiative vise à contrer la jurisprudence – critiquable – du Tribunal fédéral et à rétablir la dimension politique de l'octroi de la bourgeoisie communale.

Les objections officielles

Le Conseil fédéral et les Chambres recommandent de rejeter l'initiative, notamment pour des motifs découlant du droit international.

L'absence de possibilité de recours contre un refus d'octroi du droit de cité communal serait en contradiction avec différents textes ratifiés par la Suisse (Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, Pacte international relatif

aux droits civils et politiques, Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales). En revanche, le message du Conseil fédéral (FF 2006 p. 8490) relève que l'initiative ne viole pas des règles impératives du droit international, sans quoi elle aurait été invalidée.

Notons encore que les Chambres fédérales ont commencé à préparer un contre-projet indirect à l'initiative, sous forme d'une modification de la loi fédérale sur la nationalité (voir à ce propos notre article dans *La Nation* N° 1779 du 3 mars 2006), mais cette démarche n'a sauf erreur pas encore été menée à son terme.

Nos objections

L'initiative de l'UDC a un grave inconvénient, celui de mettre l'accent seulement sur l'aspect communal des procédures de naturalisation, en faisant abstraction de l'échelon cantonal. En bonne logique fédéraliste, ce sont les lois cantonales qui doivent déterminer quel organe accorde le droit de cité communal, un canton pouvant éventuellement déléguer cette compétence aux communes. La Constitution fédérale n'a

pas à interférer dans des questions internes aux cantons.

En outre, l'absence de toute voie de recours nous paraît excessive. Le recours automatique fait certes de la naturalisation un acte purement administratif, mais il devrait rester possible de recourir dans certains cas (violation des règles essentielles de procédure par exemple).

Enfin, le texte de l'initiative exclut tout recours contre des décisions communales, mais il ne dit pas si des décisions cantonales ou fédérales pourraient être contestées ou non. Il risque donc de manquer partiellement sa cible.

Conclusion

Nous avons relevé plusieurs fois dans ces colonnes les conséquences fâcheuses de la jurisprudence du Tribunal fédéral en matière de naturalisation. Nous estimons toutefois que l'initiative «pour des naturalisations démocratiques» n'apporte pas une bonne réponse à ce problème. La naturalisation doit rester avant tout un acte politique, mais de la compétence des cantons. Nous voterons NON le 1^{er} juin prochain.

ANTOINE ROCHAT

Un membre du Synode nous écrit

Nous avons reçu la lettre suivante de M. Christian Pidoux, membre du Synode de l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud:

Messieurs,

Votre courrier accompagné de deux exemplaires de «La Nation» commentant les décisions du Synode des 25 et 26 février m'est bien parvenu. J'ai lu attentivement vos articles.

J'ai personnellement participé à cette séance du Synode en qualité de membre représentant la région Haute-Broye. Cette session a été caractérisée par un niveau de débat très élevé en qualité et en humanité. Chacune et chacun a eu la liberté d'exprimer ses convictions. Tout au long de cette journée, les avis se sont opposés dans un grand respect mutuel. La qualité de l'écoute était exceptionnelle et tous ont évolué dans la compréhension de l'avis de l'autre.

En définitive, les décisions que nous avons prises ne sont pas un compromis mais un consensus dépassant largement la confrontation d'arguments. Nous avons pris une décision sage dans le sens qu'elle unit plus qu'elle ne divise notre Eglise. Au terme de cette journée, je crois pouvoir affirmer que chacune et chacun était assez fier et satisfait des décisions prises. Non parce qu'elles représentaient en tout point la position de chacun mais parce qu'elles exprimaient une forme de sagesse, de respect mutuel et de piste pour l'avenir. Ces décisions sont bonnes parce qu'elles sont respectueuses d'une grande majorité de la diversité des chemins de foi.

A l'inverse, vos articles sont de purs argumentaires partiels et partiels. Sur le plan journalistique, c'est une démarche contraire à la déontologie professionnelle. Sur le plan du débat, la sagesse du Synode a démontré que les décisions devaient se prendre en dépassant une logique argumentaire stérile.

Si je vous reconnais la liberté d'exprimer vos arguments au travers de votre journal, par contre, je dénonce votre démarche manipulatoire et irrespectueuse de la démocratie de notre Eglise de les faire parvenir aux responsables des régions et des paroisses. Ce sont là des procédés peu loyaux que je déplore.

Je vous prie, Messieurs, d'accepter mes respectueuses salutations.

* * *

La lettre de M. Pidoux appelle quelques remarques:

«Niveau de débat très élevé en qualité et en humanité», «grand respect mutuel», «qualité d'écoute exceptionnelle»: le moins qu'on puisse dire est que M. Pidoux n'est pas avare d'éloges à l'endroit du Synode en général et de lui-même en particulier! Comment se fait-il que toutes ces qualités soient à ce point absentes de la lettre qu'il nous a envoyée? Il est significatif qu'il ne se donne pas la peine de réfuter un seul de nos arguments. Nous aurions notamment été vivement intéressé de savoir en quoi notre approche était «partiale» et «contraire à la déontologie professionnelle».

«Ces décisions sont bonnes parce qu'elles sont respectueuses d'une grande majorité de la diversité des chemins de foi». La phrase semble signifier que le respect réciproque que se vouent les membres de cette assemblée religieuse les dispense de rechercher la vérité en dehors d'elle-même. Autant dire que les moyens justifient la fin.

Il est d'ailleurs symptomatique que notre contradicteur ne fasse pas la moindre allusion au thème traité, non plus qu'aux Ecritures ou aux interprétations traditionnelles en la matière.

Pour ce qui est du caractère «partiel» de notre article, il est certain qu'on ne peut pas tout dire en deux articles d'une page. Mais tout de même, *La Nation* est le seul organe de presse à avoir donné mot pour mot le texte exact et complet des résolutions du Synode. Nos lecteurs, s'ils ne partagent pas nos appréciations, auront au moins pu se faire leur propre idée. M. Pidoux a-t-il écrit aux autres journaux pour dénoncer leur caractère encore plus «partiel» que celui qu'il reproche à *La Nation*?

Notre contradicteur oppose la «sagesse du Synode» à la «logique argumentaire stérile». On craint de comprendre que, pour lui, les arguments sont moins importants que l'ambiance fusionnelle d'autosatisfaction («chacun était assez fier des décisions prises») dans laquelle, à le lire, le Synode s'est ébroué durant ces débats. Nous lui objectons qu'au contraire, seul l'échange précis et loyal d'arguments fondés en faits et en raison (ce qu'il appelle «logique argumentaire stérile») permet de respecter à la fois son adversaire et la vérité recherchée. Prétendre «dépasser» le dialogue argumenté au nom d'une sagesse supérieure, c'est surtout se dispenser de traiter

la question sur le fond. C'est aussi une façon de fermer le bec à toute opposition, réputée «stérile» a priori.

Prétendre que la triple décision du Synode «unit plus qu'elle ne divise notre Eglise» est audacieux. Pour la deuxième résolution, qui concerne les homosexuels et le ministère, tout dépendra de l'interprétation plus ou moins restrictive que les Assemblées paroissiales en feront. Si elles ne se montrent pas plus fermes que nos autorités, il n'est pas absurde de craindre que l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud ne subisse des défections. Quant à la bénédiction des couples *pacés*, rien n'est encore fait, mais tout est possible, et le pire aussi. On ne peut nier que les deux résolutions contiennent au moins un ferment de division. Et nous ne revenons pas sur le fait qu'elles nous éloignent encore un peu plus des Eglises catholique et orthodoxe, des communautés évangéliques et de certaines Eglises réformées, celle de Neuchâtel notamment, qui a décidé de ne pas entrer en matière sur un projet de liturgie particulière pour la bénédiction des

couples homosexuels. Mais que vaut une évidence, face à la fierté du Synode?

En quoi, enfin, l'envoi de deux numéros de *La Nation* et une offre d'abonnement gratuit de trois mois sont-ils des «procédés peu loyaux»? Il est conforme au droit et aux usages, il est même courtois et fortement recommandé d'envoyer un article aux personnes qu'il concerne. Les destinataires, en l'occurrence les présidents des Conseils de paroisse et des Assemblées paroissiales, sont des citoyens majeurs. Ils sont libres d'être d'accord ou non. Et c'est précisément le caractère argumentatif de nos articles qui leur donne la liberté d'être d'accord ou non. Le qualificatif de «manipulatoire» laisse entendre qu'ils sont des moutons prêts à la tonte. Ce n'est pas très amical. *La Nation* a plus d'estime à leur égard.

Le fond de la lettre de M. Pidoux est dans son ton. Le Vaudois prend tout de façon personnelle. Contester ses avis et décisions, c'est le contester lui-même. Et c'est le contester deux fois quand il est membre d'une autorité.

O.D.

Le Coin du Ronchon

Quatorze semaines sans vacances

Avez-vous remarqué comme nos concitoyens sont abattus, terrassés? La répression exercée au Tibet par un régime communiste n'y est pour rien, ni d'ailleurs la détention de M^{me} Bettencourt par un groupuscule marxiste. La vraie raison de cette mine déconfite est que quatorze semaines séparent les vacances de Pâques de la pause estivale. C'était écrit dans les journaux: rester quatorze semaines sans vacances, c'est plus que n'en peuvent supporter les enfants, les parents et les enseignants. Les longs week-ends, les nuits de repos et les après-midi de congé n'y changeront rien: cette cadence infernale dépasse ce qu'auraient pu endurer les plus endurants des Spartiates! (Pour les adultes sans enfants qui travaillent dans le secteur privé et pour les jeunes gens qui effectuent leur école de recrue, le problème se pose certainement de manière différente.)

Il faut agir sans tarder, car cette situation se produira à nouveau dans deux cent vingt ans, puis une nouvelle fois dans

deux cent septante-sept ans. Heureusement, la solution est simple – c'était aussi écrit dans les journaux: il suffirait de déplacer la date de Pâques. Plus précisément: de placer Pâques à date fixe, à mi-chemin exactement entre les vacances de février et celles de l'été. Qu'attend-on pour lancer une initiative fédérale?

Tout rentrera alors dans l'ordre. Les fêtes religieuses ne seront plus placées au gré d'anciennes superstitions, mais selon les principes infaillibles des mathématiques et en fonction des découvertes les plus récentes de la science. On les répartira à intervalles réguliers tout au long de l'année, en alternant les fêtes chrétiennes, juives, musulmanes et les autres. Il ne restera alors plus qu'à instaurer une durée identique pour chaque mois de l'année, à réguler efficacement le cours du soleil et les phases de la lune, et enfin à convaincre le reste du Monde de fixer Pâques en fonction des vacances scolaires vaudoises.

LE RONCHON